



Complément de salaire posté : La revalorisation sera effectuée !!!

Paris le 30 Janvier 2017

Lors des séances DP de Janvier 2016, les élus FO des Etablissements de LA HAGUE, TRICASTIN, MARCOULE, MELOX et MALVESI ont tous posé la question suivante :

« Les Délégués du Personnel FO demandent que la Direction applique "l'accord sur le complément du travail en poste" du 5 Juin 2003 sans interprétation.

Les DP FO demandent que les années 2012, 2015 et 2016 soient revalorisées au même titre que les autres années sur la base des budgets de promotions et mobilités distribués au personnel OETAM conformément à l'article 5 de l'accord ».

Les réponses ont été différentes en fonction des sites lors des audiences DP mais la Direction Générale confirme la prise en compte de notre demande.

Reste à voir comment le passé va être traité et nous restons vigilants sur la prise en compte de la rétroactivité.

Cette prime doit être revalorisée chaque année du pourcentage des avancements moyens distribués aux OETAM et appliqué aux primes de postes.

Pour FO, même ces dernières années des budgets (certes faibles) ont été alloués aux mobilités et nous avons demandé que cette prime soit revalorisée en fonction de la réalité, y compris lors des années de gel de salaire au cours desquelles ces mêmes enveloppes mobilités ont existé.

Il n'y a aucune raison que les salariés fassent cadeau de quelques Euros par mois après tout ce que l'entreprise nous a enlevé ces dernières années... (intéressement à la baisse, abondement supprimé, gel des salaires, etc...).

Les élus FO se félicitent d'avoir obtenu gain de cause, ce qui démontre que lorsque les élus DP de tous les centres se coordonnent et posent la même question au même moment, la Direction a beaucoup plus de mal à refuser d'appliquer des accords pourtant clairement rédigés par elle-même...

FO continuera à revendiquer et à se battre pour faire valoir le droit des salariés.

Il est hélas fini le temps où la Direction appliquait simplement les accords sans avoir besoin de se battre...

D'autres sujets sont à l'étude chez nos juristes...

Pour tout renseignement complémentaire,
n'hésitez pas à contacter vos élus et représentants FO sur vos Etablissements !
Pour renforcer notre action, n'hésitez pas à nous rejoindre !